

N° 2024-017

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ABATTOIRS DE BOURG SAINT MAURICE EN 2023

L'an deux mil vingt-quatre le 14 février, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, CHENU Azélie, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse.

MM. HANRARD Bernard (donne pouvoir à M. SILVESTRE), TRAISSARD Robert (donne pouvoir à M. DUC), MARCHAND-MAILLET Thierry, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

Pouvoir : 2

Le Président rappelle que chaque année, la Communauté de Communes des Versants d'Aime contribue à la prise en charge du déficit de fonctionnement de l'abattoir de Bourg Saint Maurice.

Pour l'année 2023, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a sollicité le versement d'une subvention d'équilibre à l'identique de ce qu'elle verse chaque année depuis 2017, soit une somme de 3 375 € TTC.

Le Président propose donc de procéder à l'attribution expresse d'une subvention expresse d'un montant de 3 375 € à la CCHT correspondant à la participation de la COVA au fonctionnement des abattoirs pour 2023.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 657358 du budget primitif 2024.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21

- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APPROUVE L'allocation d'une subvention de 3 375€ à la CCHT au fonctionnement des abattoirs.

FAIT ET DELIBERE LE 14 FEVRIER 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX